



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 MARS 2020

Le **lundi 9 mars 2020 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02 mars 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Cécile JOURDAINNE, Marie LE COUSIN, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Franck LEBRET à Patrick CALLAIS

Absent(s) non excusé(s):

Sébastien PETIT, Robin DAVID, Amandine TAVARES GOMES, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

VOTE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020 - CM/20/017

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'en application de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, les communes et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 3 500 habitants sont tenus d'effectuer un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2312-1,
 VU le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016,
 VU l'article 20 du règlement intérieur du Conseil Municipal relatif à la tenue du débat d'orientation budgétaire.

APRES présentation du rapport d'orientation budgétaire en commission finances le 27 février 2020.

ATTESTE que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 9 mars 2020 conformément à la réglementation en vigueur et que le rapport d'orientation budgétaire a été transmis aux membres du Conseil Municipal avant la séance.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 19 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	26	pour: 18 contre: 1 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le
 09 mars 2020

Patrick CALLAIS,
MAIRE

